Transvaal de Boers, mais dans les termes suivants : « Je remercie Votre Majesté de m'avoir invité à venir visiter le Transvaal. Je suis heureux de pouvoir me rendre à votre invitation et tout le bien possible. Je suis heureux de pouvoir me rendre à votre invitation et tout le bien possible. »

« La cérémonie de la garde a fait aujourd'hui un succès considérable dans le pays tout entier. Les troupes allemandes, pour la première fois depuis longtemps, ont pu montrer aux yeux de leurs compatriotes ce dont elles sont capables. Ce n'est pas la première fois que, le-bas, un Hohenzollern, des soldats prussiens, ont pu faire un exploit qui combattra dans toute Espèce, dans une loyale fraternité d'armes, pour défendre contre un commun ennemi la cause de la civilisation. Je salue cet événement avec la plus vive joie et je bois à la santé des deux Reyes allemands prussiens et à celle de la glorieuse armée qu'ils représentent. »

Au retour de la revue, le général Bonnal, en qualité d'hôte de l'empereur, a chevauché à côté de Guillaume II en tête de la brigade impériale, immédiatement devant l'étendard du régiment.

Le Lokal Anzeiger voit, dans ces faits, le signe manifeste d'un rapprochement de la France et de l'Allemagne, et termine l'article qui précède à ce sujet par une exclamation : « Quel nouvel pensé, il y a vingt ans, qu'un tel rapprochement se produirait jamais! »

FAITS DIVERS

CRIME CLÉRICAL

Les deux monstres — La coalition cléricale — Lutte acharnée contre la justice

Poitiers, 30 mai. — La correspondante du *Français* télégraphie à son journal les détails suivants :

Je vous disais hier que le parti en faveur d'une coalition s'était formée à Poitiers, parmi les amis politiques de Monnier, pour essayer de la soustraire à l'action de la justice. J'ai voulu connaître ces gens ; je suis allée chez eux, dans leur cercle, et, hier soir, deux heures durant, j'ai entendu leurs explications aimé que leurs violentes sorties et leurs attaques virulentes contre le parquet.

Je n'ai pas à prendre parti dans cette affaire, et mon rôle se borne à vous raconter aussi exactement que possible ce qui se passe ici. Je dois pourtant constater que les amis de Monnier, *adversaires comme lui du regime actuel,* font le possible et l'impossible pour le sortir d'embarras. Ils se livrent dans la ville, sans succès d'ailleurs, à une propagande effrénée. Pour eux, Marcel Monnier est innocent comme l'enfant qui vient de naître. Il voyait sa sœur tous les jours, cela est vrai ; mais, pouvait-il aller contre la volonté de sa mère ? Et puis, M. Marcel est *myope* ; de plus, il n'a aucun odorat, ce n'est ce qui fait qu'il ne s'aperçoit pas, le pauvre garçon ! que sa sœur meurait lentement sur un immondes tas de fumier.

On nous débite ses boniments-là un ton très doux, très onctueux, avec des gestes enveloppants, et, chose bizarre, ce sont des avocats, des officiers ministériel, des gens qui touchent de près au parquet qui parlent ainsi. Le parti pris, la volonté d'excuser quand même, d'atténuer le crime, de le nier même, éclate dans chaque phrase. C'est la lutte, la lutte âpre, la guerre au couteau, acharnée, de toute une ligue contre le parquet. C'est, il faut dire les choses comme elles sont, la lutte du barreau contre la magistrature.

Le résultat pourtant n'est pas douteux. Le crime est trop grand, la justice triomphera.

Le motif probable du crime

Tout le monde à Poitiers est persuadé que la malheureuse victime n'a jamais été folle et la déposition d'un voisin et fournisseur de Mlle Monnier confirmerait, partiel, cette opinion :

Le vérité est tout simplement qu'il y a, au fond de cette affaire, une captation d'héritage. La empêcher Blanche Monnier de se marier et elle en a eu l'envie, pour qu'un mari ne puisse pas réclamer, ou bien la part qui a dû revenir à la jeune fille à la mort de son père, ou bien pour qu'il ne soupçonnât à la mort de sa mère. On la tenait enfermée et on la faisait passer pour folle, exactement dans le même but. Elle disparut et c'était au décès de la vieille Mme Monnier, toute la fortune de celle-ci entre les mains de l'ancien sous-préfet. Il n'y a pas à chercher autre chose. C'est la conviction absolue du procureur de la République, et c'est ce qu'il compte bien établir.

Quant aux deux cyniques personnages, Monnier mère et fils, qui depuis plus de vingt ans entretiennent la longue agonie de la pauvre martyre, ils sont toujours à la maison d'arrêt, aussi indifférents, aussi onctueux et mielleux que s'ils avaient accompli l'œuvre la plus charitable de la terre.

Un parricide

Montélimar, 30 mai. — Sur mandat du parquet de Montélimar, un cantonnier de Saint-Bertrand, nommé Régnier, âgé de 52 ans, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de parricide.

Dans la nuit du 29 au 24 mai, Régnier qui est alcoolique rentrait ivre à son domicile en proférant des menaces contre sa femme et sa petite fille. Celles-ci craignant pour leur vie se barricadèrent dans leur chambre et le lendemain elles le dénonçaient comme l'assassin de sa mère âgée de 85 ans morte le 21 mai dernier.

Le cadavre a été exhumé et soumis à un examen médical duquel il résulte que la mort est due à une asphyxie provoquée par un coup violent au sein gauche.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

Grande victoire boere

Londres, 30 mai. — La liste des pertes affichée hier soir a causé une émotion considérable qui se traduit ce matin dans les commentaires des journaux. Elle atteint, en toute, un certain point le chiffre énorme de 46 tués et de 99 blessés. Dans un seul engagement livré le 25 mai entre Bethel et Standerton, sur la ligne du Nord-Est à Pretoria, les Anglais ont perdu 4 officier et 5 hommes tués et 26 blessés, et près de 600 prisonniers. Il est certain que plusieurs centaines d'anglais ont été massacrés par les Boers. Les Boers sont que le War Office en ait informé le pays.

Le Daily Mail, organe impérialiste, demande avec insistance que le gouvernement soit moins avare d'informations sur la guerre. Il fait remarquer que la seule source de renseignements publiés que les journaux ait d'où-chez la liste des pertes publiées chaque jour, révèle des événements dont on ne sait rien par ailleurs, soit intentionnel, soit autrement.

Le Daily Mail ajoute que des combats ont été livrés au Transvaal, dans l'Orange et au Cap et que lord Kitchener n'en souffle mot dans ses dernières dépêches.

INVASION GÉNÉRALE AU CAP

Quarante canons pris par les Boers

Un télégramme de Capetown que nous reçoit Londres, annonce que toutes les troupes de la ligne de Bloemfontein, ainsi que les troupes de la ligne de Kimberley, ont été rappelées pour la ligne de Port Elizabeth, qui est menacée par les Boers.

Toutes les stations sont dès mises en état de défense et les gardes civiques construisent des tranchées. Les Boers ont en effet plus qu'une une escorte militaire et présidée d'un train blindé.

Le bruit court que Delarey et Dewet ont décidé de commencer une campagne d'hiver dans les districts du centre de la colonie du Cap, qui abondent en approvisionnements de toutes sortes, tandis qu'il est difficile de ravitailler dant cette saison sur le sol dévasté des deux Républiques.

Le correspondant de *Times* à Caddock mentionne, sans réserves, certains rapports d'après lesquels Delarey serait dans la colonie du Cap.

A l'est du Transvaal, les Boers ont transporté leur quartier général à Amsterdam, qui sont également de siège au gouvernement de M. Schalk-Burger.

Les Boers ont fait dérailler entre les stations de Godwan et d'Elands Neck, sur la ligne de Lourenço-Marquès un train qui transportait des vivres ; trois hommes ont été tués et quatre autres ont été blessés. Tous appartenaient au Welsh Fusiliers.

LES PERTES ANGLAISES

Dans l'Afrique du Sud — Une liste exceptionnellement longue

Londres, 30 mai. — La liste des pertes anglaises dans le sud de l'Afrique, publiée ce matin, est exceptionnellement longue. Le total s'élève à 46 officiers et 104 blessés dans divers engagements non signalés par lord Kitchener. 75 soldats ont succombé à l'entérite.

LA BELGIQUE

(De notre correspondant spécial)

Bruxelles, le 30 mai.

LES CONGRÈS

Ils ont été particulièrement nombreux, cette semaine. Chose : le Congrès de la « Petite bourgeoisie », qui s'est tenu à Bruges. Le Congrès a proposé, en manière de conclusion, certaines modifications à la loi des coopératives, laquelles, d'après la « petite bourgeoisie », sont une cause de ruine pour elle ; le Congrès a voté, en outre, une protestation contre la participation des fonctionnaires aux coopératives de consommation.

D'autres congrès ont eu lieu, notamment : Celui des Mutualistes, à Tournai ; des Conseillers communaux socialistes ; des Libres-penseurs, à Louvain ; des Employés communaux, à Gand ; des Travailleurs du Bois, à Bruxelles ; des Ouvriers mineurs socialistes ; des Sourds-Muets (congrès peu banal, assurément et où l'on a... mimé plus d'une chose sérieuse) ; des Bouchers ; des Typographes qui songent à organiser une association nationale et travaillent à l'augmentation des salaires en province.

Le Congrès des libres-penseurs, lui, a étudié la question de la gratuité à l'école, et la question des couvents, à la suite de la loi française.

Quant au congrès des « conseillers communaux », il s'est occupé de rechercher : 1° Les moyens propres à frapper le revenu ; 2° A transformer le bien-faisance publique en assurance contre la maladie, la vieillesse, l'invalidité et le chômage ; 3° A établir l'éclairage public en régie.

***

Enfin, le 9 juin, se tiendra, à Bruxelles, un congrès agricole, organisé par les socialistes. *Les questions suivantes y seront discutées :* Organisation politique et économique des campagnes ; syndicats d'achat ; la presse agricole.

LES SALES D'ÉGOUTS

Une commission provinciale, en vue de l'étude relative à l'épuration des eaux d'égouts, avait été nommée il y a quelque temps.

On annonce aujourd'hui que cette commission a vécu, le gouvernement, sans rime ni raison, lui retirant les subsides nécessaires à ses expériences.

ROULE TA BOSSE

Le baron Buffet, le rétugié politique, est à la veille de nous quitter pour suivre S. E. Gamelle.

Personne ici ne s'en plaindra : la présence du chef du service politique (?) du jeune d'Orléans, avait en pour résultat l'organisation d'un service spécial d'espionnage à Bruxelles. On trouve que les « fonctionnaires du 3e bureau » sont déjà suffisamment encombrants pour les honnêtes gens de la Capitale.

LA TACHE NOIRE

Des Rédempteristes français venant de faire l'acquisition d'un vaste immeuble pour s'y installer aux environs de Bruxelles.

Ils jugent sans doute que la Belgique n'est pas suffisamment encapuchée. Ils peuvent être sûrs de trouver ici bon gîte, bon pain et bon gîte. Jamais, en effet, gouvernement ne fut plus propice au développement de la vermine noire.

ALFRED DEFUISSEAUX

Le tribun socialiste qui se réfugia à Lille, à la suite des événements de 1886, et qui fut élu député de Mons, il y a six ans, est à toute extrémité.

UN LIVRE SENSATIONNEL

C'est celui que l'ex-abbé Renard est en train de publier à Londres. Dans cet ouvrage, M. Renard, s'appuyant sur des données scientifiques, explique son évasion de l'église.

UN MARIAGE

Le 5 juin aura lieu, à Bruxelles, le mariage de la petite fille de feu le président Kruger, Mlle Guttman, avec le colonel Italien Ricchiardi, envoyé par son pays au Transvaal, pour y suivre les opérations de la guerre.

M. Ricchiardi rencontra Mlle Guttman à Pretoria, à la suite d'une blessure qu'il avait reçue ; il fut assigné par la petite-fille de l'oncle Paul, s'éprit d'amour pour elle et... la l'épouser.

Voilà, au moins, un véritable thème pour un joli roman.

LA RÉFORME MILITAIRE

Voici le texte de la Section centrale, réformant les haut propositions faites à l'initiative parlementaire :

Mode de recrutement de l'armée. — Le recrutement de l'armée a lieu par des engagements volontaires. Des appels annuels suppléent, s'il y a lieu, à l'insuffisance des engagements militaires.

Volontaires. Définition du contingent ; suppression progressive du tirage au sort. — Les jeunes gens atteignant leur 18 ans ; l'inscription de leur Remarques, 70 kil. — Tournai (contrôle voisin), Bruxelles (Place du Peuple), 75 kil. — Gand (Place du Peuple), 80 kil. — Anvers, 87 kil. — Tonfluri, (contrôle fixe à la frontière, bureau de douane), 90 kil. — Hasselt, 92 kil. — Hoogstraten, 97 kil. — Vélodrome de Roubaix (contrôle d'arrivée), 100 kil.

Le département doit donner à une heure de l'après-midi pour que les premières arrivées aient lieu au Vélodrome vers quatre heures.

Les coureurs devront terminer le parcours par leurs soins de piste, soit deux kilomètres. Les contrôles seront ouverts le long de la route par les délégués de T. C. B. et de la L. V. B. et les bureaux cycles.

Des affiches de direction renseigneront les coureurs sur l'itinéraire.

Les prix

Voici la liste des prix et espèces qui ont affectés à l'épreuve :

1er, 500 fr. — 2e, 250 fr. — 3e, 100 fr. — 4e, 75 fr. — 5e, 50 fr. — 6e, 40 fr. — 7e, 25 fr. — 8e, 20 fr., soit un total de 1000 francs.

Les engagements sont reçus aux bureaux de Vélodrome ou au comité : 1, rue de la Gare, Roubaix. Pour être valables, ils doivent être accompagnés d'un droit d'entrée de cinq francs.

Les concurrents

Les coureurs dont les noms suivent sont déjà inscrits à ce jour : 1, G. Poppe, de Gand ; 2, L. Quidoz, Bruxelles ; 3, A. Ferrerjan, Tourcoing — 4, Oscar Lapouze, Lille — 5, Lucien Bouvier, Bruxelles — 6, Jules Salon, Bruxelles — 7, L. Kesling, Bruxelles — 8, A. Sage, Bapham — 9, E. Bruyère, Bruxelles.

Les inscriptions seront closes à 6 heures du soir, cinq heures du soir.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 30 Mai 1900

VALEURS	Comp.	Vente	VALEURS	Comp.	Vente
Belge 3 0/0	98.30	98.30	Nouveau-R.	420.50	420.50
Belge 3 0/0	98.30	98.30	Prince-Henri	170.—	170.—
Belge 4 0/0	104.—	104.—	Prince-Henri	170.—	170.—
Congo (Bons)	98.—	98.—	Prince-Henri	170.—	170.—
Congo (Bons)	98.—	98.—	Prince-Ch.	260.—	260.—
Ch. de fer Congo	1750.—	1745.—	Ancien-Belge	270.—	267.—
Ch. de fer Congo	1750.—	1745.—	Ancien-Belge	270.—	267.—
Congo	1150.—	1140.—	Ancien-Belge	270.—	267.—
Congo	1150.—	1140.—	F. Montagne	252.—	250.—
Foncière	90.—	90.—	F. Montagne	252.—	250.—
Foncière	90.—	90.—	F. Montagne	252.—	250.—
Foncière	90.—	90.—	Bon Marché	1250.—	1250.—
Mont-Aziza	600.—	595.—	Bon Marché	1250.—	1250.—
Mont-Aziza	600.—	595.—	Bon Marché	1250.—	1250.—
Bois d'Ayre	490.—	490.—	Soulier	1435.—	1435.—
Bois d'Ayre	490.—	490.—	Soulier	1435.—	1435.—
Chemin de fer	1250.—	1250.—	Soulier	1435.—	1435.—
Chemin de fer	1250.—	1250.—	Bon Marché	1250.—	1250.—
Chemin de fer	1250.—	1250.—	Bon Marché	1250.—	1250.—
Forêts-Tirlem.	815.—	810.—	Bon Marché	1250.—	1250.—
Forêts-Tirlem.	815.—	810.—	Bon Marché	1250.—	1250.—
Forêts-Tirlem.	815.—	810.—	Bon Marché	1250.—	1250.—
Nouv. Bon.	200.—	197.50	Dolgorouki	250.—	250.—
Nouv. Bon.	200.—	197.50	Makowski	250.—	250.—
La Napoléon	495.—	495.—	Bonne-Foi	605.50	605.—

Chronique Régionale

A DOUAI

Notre question à MM. Reitter et Dumont

La question bien simple que nous nous sommes permis de poser à M. Reitter, président et administrateur-délégué du *Démocrate*, et à M. Dumont, ancien candidat, et candidat futur aux élections législatives dans la 2e circonscription de Douai, a sans doute fort embarrassé ces deux compères, car ils l'ont esquivée avec un accord touchant.

Rien-vous radicaux ou collectivistes, avons-nous dit à ces deux indépendants personnages.

Et ils nous répondent : « Le *Démocrate* a été créé pour combattre les réactionnaires, et leurs associés, ceux d'hier et de demain ».

Nous pourrions discuter là-dessus. Mais, pour le moment il ne s'agit pas de *Démocrate*, mais de vous, M. Reitter, et de vous, M. Dumont.

Vous devez bien avoir une *opinion politique* et sociale : quelle est-elle ?

Un peu de franchise, voyons ! Prenez, comme on dit, votre courage à deux mains, et dites-nous si vous êtes radicaux ou collectivistes.

G. R.

Le naufrage de la « France »

On lit dans les journaux de Paris :

Montevideo, 29 mai. — *L'Huracan* est entré sans incident dans le port.

On croit que l'équipage de ce bâtiment a péri en totalité.

Nous croyons devoir ajouter que l'information ci-dessus ne peut être exacte par le seul fait que l'équipage du 5-mâts peut parfaitement avoir été recueilli par un voilier quelconque se rendant soit dans l'Océan Pacifique, soit dans tout autre endroit.

L'hypothèse d'un délai de quatre ou cinq semaines dans la réception de nouvelles de l'équipage de la *France* est donc très admissible.

LE SPORT

SPORT HIPPIQUE

Club Hippique de Roubaix

La deuxième journée du concours hippique se tera aux moins brillante que celle du dimanche. On commencera à 3 heures 1/2, par le prix des Dames ; ce concours consiste de monter en ligne des chevaux choisis conformés sur les chevaux et qui, vus par le Jury, seront, ceux-ci, obligés de sauter le spectacle intéressant. Vient ensuite le Record du saut en largeur qui, comme celui en hauteur est une innovation de Roubaix. Les concurrents se trouveront séminés jusqu'à ce que le dernier cheval ait franchi la plus grande largeur : un prix unique d'une valeur de 250 fr. sera attribué au vainqueur.

Le concours de chevaux attelés seuls aura lui aussi son succès de la journée ; on y admirera de beaux attelages et des chevaux assurément combinés.

L'omnium sera, comme le prix des Vainqueurs, composé de nouveaux obstacles naturels, tous différents de ceux des années précédentes et le parcours sera bien plus intéressant à tous les points de vue car les concurrents et leurs chevaux et pour leur cavalier de véritables tours de force, d'agilité et d'adresse.

La Course Bruxelles-Roubaix

(Première année)

Une course pour bicyclettes, organisée par la Société du Vélodrome Roubaisien avec le bienveillant concours du Touring-Club de Belgique et de la Ligue de Sécurité, aura lieu, cette année, au Vélodrome de Roubaix, soit écartement 100 kilomètres.

Cette épreuve sera course sous les règlements de l'Union Vélocipédique de France et en tenant compte des recommandations qui suivent :

La course est ouverte à tous les coureurs munis d'une licence professionnelle délivrée par l'U. V. F., ou par une fédérations affiliée à l'Union Cycliste Internationale.

Pour rendre la course accessible à tous, l'entraînement par bicyclettes sera seul permis ; *les suiveurs en automobile ne seront pas tolérés.* Les changements de machines seront permis.

Il est recommandé aux coureurs français de faire plomber leur machine par la douane française et aux coureurs belges de se procurer une carte d'identité d'une société de Tourisme reconnue par la douane française, afin d'éviter les formalités douanières du passage de la frontière. Ces renseignements s'appliquent également aux entraîneurs. — Il ne sera tenu aucun compte des temps d'arrêt nécessités pour l'accomplissement des formalités de douane.

Les coureurs parcourront un brassard blanc avec leur numéro d'inscription. Ils devront descendre de machine et signer aux trois contrôles fixés. Il sera en outre établi trois contrôles volants. Les coureurs porteront un brassard rouge.

Toutes les contestations seront jugées par le jury de la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents qui pourraient se produire.

L'Itinéraire et les contrôles

Voici l'itinéraire définitif de la course avec la désignation des contrôle et :

Bruxelles, (Porte d'Anderlecht). — Pont du canal, 8 kilomètres. — Hal, (contrôle volant) 13 kil. — Saintes, 20 kil. — Bierghes, 22 k. — Enghien, (contrôle fixe : Grand'-Place) 29 kil. — Basècle, 36 k. — Ghislenghien, 39 kil. — Ath, (contrôle fixe, cafe de la Nation, Grand'-Place), 45 kil. — Lignon, 56 kil. — Leuze, (contrôle volant, station de chemin de fer) 64 kil. — Gaurain-Ramecroix, 70 kil. — Tournai (contrôle volant, Place de Lorraine, place Crombez, 78 kil. — Orcyonnes, 81 kil. — Templeuve, 87 kil. — Tonfluri, (contrôle fixe à la frontière, bureau de douane), 90 kil. — Mouscron, 92 kil. — Hoogstraten, 97 kil. — Vélodrome de Roubaix (contrôle d'arrivée), 100 kil.

Les départs seront donnés à une heure de l'après-midi pour que les premières arrivées aient lieu au Vélodrome vers quatre heures.

Les coureurs devront terminer le parcours par leurs soins de piste, soit deux kilomètres. Les contrôles seront ouverts le long de la route par les délégués de T. C. B. et de la L. V. B. et les bureaux cycles.

Des affiches de direction renseigneront les coureurs sur l'itinéraire.

Les prix

Voici la liste des prix et espèces qui ont affectés à l'épreuve :

1er, 500 fr. — 2e, 250 fr. — 3e, 100 fr. — 4e, 75 fr. — 5e, 50 fr. — 6e, 40 fr. — 7e, 25 fr. — 8e, 20 fr., soit un total de 1000 francs.

Les engagements sont reçus aux bureaux de Vélodrome ou au comité : 1, rue de la Gare, Roubaix. Pour être valables, ils doivent être accompagnés d'un droit d'entrée de cinq francs.

Les concurrents

Les coureurs dont les noms suivent sont déjà inscrits à ce jour : 1, G. Poppe, de Gand ; 2, L. Quidoz, Bruxelles ; 3, A. Ferrerjan, Tourcoing — 4, Oscar Lapouze, Lille — 5, Lucien Bouvier, Bruxelles — 6, Jules Salon, Bruxelles — 7, L. Kesling,

ROUBAIX

(De journée) du conseil de révision. — Les opérations ont commencé à 8 h. 1/2, comme la veille, et n'ont pris fin vers midi. Le bureau était composé des mêmes membres, savoir : M. Tribondeau, conseiller d'arrondissement. Dans cette séance, 588 jeunes gens ont été examinés, dont 24 ajournés de la classe 1898, 61 de la classe 99 et 508 conscrits du canton de Roubaix-Est.

M. Mimbo, adjoint au maire de Roubaix est allé recevoir les autorités à la gare et M. Lepers, adjoint, était présent dans la salle.

A l'issue des opérations, a eu lieu à midi le revue d'appel des hommes de la classe 1890, rue de la Gare.

M. Eugène Motte a reçu à déjeuner le secrétaire-général de la Préfecture et les membres.

Résultats d'adjudications. — Hier, de onze heures à midi ont eu lieu dans la salle du Conseil municipal les adjudications pour l'entretien des propriétés communales pendant les années 1900 et 1901.

Le bureau était composé de MM. Pontbieu, adjoint, président ; Dujardin Kimpe, conseiller ; Coisez, architecte municipal ; Salembier, receveur municipal ; Devemay, chef de bureau.

Ces adjudications ont donné les résultats suivants :

1er lot, terrassement, maçonnerie, etc., 12.000 francs l'un, adjudicataire M. Edmond Bisse, avec 10 p. cent ; 2e lot, enduit, plâtrage, 3.000 francs par an, adjudicataire M. Désiré Decock, avec 30 fr. 75 pour cent de rabais ; 3e lot, charpente, menuiserie, 16.000 fr. par an, adjudicataire M. Lelou, désignation, 12 fr. 75 p. 0/0 de rabais ; 4e lot, couverture, ringuerie, 12.000 fr. par an, adj., M. F. Desbarbieux, 23 fr. 75 0/0 de rabais.

5e lot, serrurerie, ferronnerie, 8.000 fr. par an, adj. M. L. Lauwers-Lemaire, avec 36 f. 25 0/0 de rabais ; 6e lot, peinture, vitrerie, 21.000 fr. par an, adj. M. Eug. Carbonnelle, avec 42.75 0/0 de rabais ; 7e lot, canalisation, 6.000 fr. par an, adj. M. F. Desbarbieux avec 21.75 0/0 de rabais ; 8e lot, mobilier, tapisserie, 4.000 fr. par an, adj. M. Pouvost-Deleuliue, avec 16 0/0 de rabais.

Par application du décret Millerand du 10 août 1899, les adjudicataires devront payer sans aucun rabais à leurs ouvriers le minimum du salaire fixé par le Conseil municipal, de même qu'ils devront limiter la durée de la journée de travail aux heures fixées par le cahier des charges.

Arrestation de deux vagabonds. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, les agents Doutreligne et Leclercq, de patrouille de nuit, ont mis en état d'arrestation, boulevard de Beaurepaire, Gonthier J.-B., âgé de 41 ans 1/2, demeurant à Tourcoing, rue des Trois-Pierres, et Lefebvre Noël, âgé de 12 ans, demeurant à *Tourcoing, rue Blanche-Porte.* Ces deux gamins sont inculpés de vagabondage.

Racolage. — Clémence Delberghe, 33 ans, fille soumise, demeurant rue Saint-Laurent et Elise Lesaffre, 23 ans, fille soumise, demeurant rue du Chemin de fer, 41, ont été arrêtées dans la nuit de mercredi, sous l'inculpation de racolage dans la rue de la Gare.

Accidents du travail. — Chez MM. Tennynck frères, Mme Beauquart Constance, 31 ans, tisserande, demeurant à Mouvaux, rue de Roubaix, 157, a eu le gros orteil droit contusionné par un chariot qui passait.

— A la brasserie l'Union de Roubaix-Tourcoing, M. Savary Victor, 21 ans, manœuvre, demeurant rue *Meyerbeer,* 31, s'est blessé en lançant de chevaux.

— A la Société Anonyme, rue de l'Alma, M. Delannoy Adolphe, 38 ans, tisserand, demeurant rue de Lannoy, *cour, Wetcomme,* 1, a reçu un coup de navette sur le pouce gauche.

— Chez M. A. Motte et Cie, Mme Guidez Clémentine, 39 ans, doublieuse, demeurant rue de la Bagne, 25, a reçu *un boblnot sur le pied* gauche.

— A la Société anonyme de Roubaix, M. Roosen Jean, 44 ans, rattacheur, demeurant place du Trichon, au *« Carrouzel »,* s'est contusionné le thorax en tombant sur son métier.

— Chez M. Rosion fils, M. Masse Joseph, 26 ans, aide-maçon, demeurant rue d'Alger, 160, s'est fait diverses contusions en tombant d'une échafaudage.

— Chez M. Tilliez Julien, M. Russon Henri, 19 ans, doreur-ciseleur, demeurant rue d'Avin, s'est blessé au genou en tombant de sa voiture.

— Chez M. A. Motte et Cie, M. Verleyen Arthur, 21 ans, tisserand, demeurant à Wattrelos, rue Thiers, a eu le pouce droit contusionné par le chariot de son métier.

— Chez M. Jean Cordonnier, M. Dewinter Zénon, 31 ans, teinture, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 61, s'est fait une plaie contuse au pariétal droit en tombant.

Colombophilie. — Vendredi 31 mai, de 4 à 7 heures, inscription des pigeons participant au concours de Jumbomillet, organisé par les deux Roubaisiennes chez M. Garein dit Floquet, rue Daubenton, 2a bureau, chez M. Jossermé, rue du Fresnoy.

Ce concours est donné dans un rayon de 5 kilom. 200 fr. de prix d'honneur.

Mise : 1 fr. 75 par pigeon.

Note. — A partir de 3 ans, tous les lundis, mise en paniers des pigeons pour dressage sur Chantilly, chez Rita Cattaert et autres postes de dressage. Les pigeons sont couvyés.

Les cours des cotons. — Les cours des cotons étaient hier de 49 fr. 67 sur mai ; 49 fr. 37 sur juin et de 47 fr. 87 sur octobre.

Savon Paris-Ménage
POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES
Exiger rigoureusement le titre.

WATTRELOS

La fraude. — Léonard Zéphire et Dardégnaux, Louis Desire, lieutenant par intérim et prepposé des douanes à Tourcoing, se gardé jeudi vers quatre heures du matin, au chemin du Bois d'Oiseaux, ont mis en état d'arrestation Shipman Charles, 40 ans, rue de la Gelaie, demeurant à Roubaix, rue Bayart, estaminet du *Tigre gris,* porteur de neuf kilos d'alimentes, valant 40 fr. 50.

Procès-verbal. — *Un procès-verbal a été dressé* à la charge de MM. Warlay, boucher à Wattrelos, Van Ingoland, Vorrisat et autres, marchands de bestiaux, pour avoir conduit le bétail — Hongrois, lâgé d'un bœuf dans une terre particulière non autorisée.

Enseignement ménager. — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 25 courant, une section a été créée à l'école laïque de filles du Centre.

TOURCOING

Promenade scolaire. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est dimanche prochain 3 juin que doit avoir lieu la première promenade scolaire.

En conformité de la décision prise par la Caisse des écoles, chaque école de garçon désignera cinquante élèves pris dans les cours moyens et supérieur et les classes. Cela fera un contingent d'environ 500 enfants.

Les élèves seront précédés de la fanfare des Jeunes, des tambours et clairons et des jeunes tifers.

La réunion générale aura lieu à la place Thiers à 2 heures 1/2 précises.

Les dames seront priées dans le même endroit pour le 14 juillet.

Itinéraire : Boulevard Gambetta, rue des Carliers, place Sébastopol, rue Louis Leloir, rue Dervaux, rue du Tilleul, rue des Piats, rue de la Croix-Rouge, rue Achille Testelin, rue Colbert, Arrêt à la ferme Delberghe, où seront servis collation et rafraîchissement et on l'itinéraire de retour sera indiqué.

Obsèques. — Mercredi à 3 heures, ont eu lieu à Bruxelles les obsèques de Mlle Eugénie Flament, fille de notre conciliaux M. Désiré Flament et nièce de M. Victor Flament, adjoint au maire, dont nous avions annoncé le décès.

Dans l'assistance fort nombreuse on remarquait la présence de bon nombre de Tourquennois, ainsi que plusieurs conseillers municipaux dont MM. Mazurel Leclercq et Duvillier.

Une délégation de trois jeunes filles de l'Institut Sévigné, dont la défunte était une ancienne élève des plus estimées, s'était rendue à Bruxelles sous la conduite de la directrice, Mlle Lecomte. Ces jeunes filles vêtues de blanc figuraient au cortège funèbre portant la couronne de l'école.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Schaerbeeck au milieu de l'émotion générale.

La grève de la filature Jouvenieux — Nous avons relaté hier les incidents qui se sont produits mardi et mercredi à la filature Jouvenieux, rue du Midi, et à la suite desquels 30 ratisseurs sont en grève.

Hier matin, MM. Quivron, Voit-Catteau et Flament, Conseillers prud'hommes se sont présentés chez M. Jouvenieux, lui demandant de reprendre les ratisseurs en grève.

M. Jouvenieux déclara qu'il était disposé à reprendre 10 sur 30 des ratisseurs, si ces dix demandent à réintégrer l'usine. Il allègue de la nécessité de la discipline dans un atelier au sur d'un bon travail. Les conseillers prud'hommes, auteurs de la démarche que nous relatons, ont fait entrevoir que si de pareilles mesures prises les grévistes ceux-ci pourrait débaucher le reste du personnel ouvrier et qu'alors la situation serait plus compliquée.

M. Jouvenieux a vu dans ces déclarations et ajouta qu'il préférerait fermer sa filature que de céder.

Un vieillard mordu par un chien errant. — Un vieillard de 78 ans, M. J.-B. Catteau, fut mordu en passant rue Lagua, par un chien errant qui s'est ensuite enfui. Ce chien avait mordu un de ses congénères, qui a été abattu.

On ne sait si l'animal qui a mordu M. Catteau est atteint de la rage, mais, par mesure de précaution, le vieillard va probablement suivre le traitement de l'institut Pasteur. La morsure est en profondeur, les dents du chien ont pénétré assez profondément.

Accidents de travail. — M. Hubert Trouquette, 38 ans, rattacheur, chez Robert Fallot, 38 ans, fileteur, rue Winoc-Chocquet, a trébuché du pied sur le rail d'un ravideur. Fracture du premier métacarpien du pied droit. Docteur Vanrenthe, 15 jours.

— Mlle Palmyre Suin, 17 ans, cannetteuse chez Jules Flipo, fabricant de tapis, rue Saint-Pierre, a pris un gros orteil du pied gauche par la chute du contre-poids de son métier. Docteur Dulgrange, 5 jours.

— M. Cyrille Lobay, 38 ans, teinturier chez Aimable Lemaire, heurté de la main droite contre un bac de teinture. Plaie de la face dorsale de la main. Docteur Bernard, 40 jours.

— M. Jules Lecierc, 35 ans, contre-maître chez Louis Bouillet-Motte, fileteur, a été blessé à la jambe gauche par la chute d'une pièce de bois. Docteur Debuchy, 30 jours.

— M. Alfred Kinge, 33 ans, trieur chez Henri Delepoulle, marchand de déchets rue des Carliers a glissé en portant une balle et s'est blessé à la cuisse gauche. Docteur Catteau, quelques jours.

— M. Camille Decrasne, 31 ans, portefaix chez M. Sauvage Permandt, entrepreneur de transports a été blessé par un arbre qu'il gravait en chargeant un camion à la gare. Docteur Catteau, quinze jours.

— Mlle Maurine Dupelchin, 21 ans, finisseuse en peignage chez Delaporte, a été heurté la cheville en passant contre la déclinche de son métier. Docteur Leduc, 8 jours.

La vérification du lait. — Hier matin, une nouvelle visite du lait a été opérée par M. le commissaires de police. Cinq échantillons ont été prélevés et envoyés au laboratoire municipal d'analyse.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux halles : Marée, 350 kil. ; Maquereaux, 100 kil. ; Pommes de terre, 500 kil. ; Carottes, 200 kil. ; Asperges, 100 kil. ; Raisin, 50 kilos ; Escholottes, 60 boîtes ; Laitues, 1.500 ; Oranges, 540 kil. ; Citrons, 500 kil. ; Beurre, 45 kil.

Contraventions — Des contraventions ont été rédigées à charge des nommés Rodolphe N., au Journal ; Bonte C., rue du Bungle, pour violences légères ; Charles V., magasinier, à Roubaix, et Raymond S., mouleur à Roubaix, pour violences réciproques.

Maurice B., employé à Mouvaux, pour avoir circulé en bicyclette sur un trottoir ; Norbert D., rue du Fresnoy, passage un chien dangereux ; Arthur L., domestique à Marcq-en-Barœul, défaut de piques de voiture.

Combats de Coqs. — *Gallodrome.* — C'est aujourd'hui vers 3 heures que le gallodrome, qu'aura lieu au Gallodrome le dernier concours de l'année. Il reste une mise à 30 fr. et deux à 7 fr. à prendre. On pourra s'inscrire jusqu'à 5 heures 1/2 pour le massacre.

Nous rappelons aux amateurs qu'indépendamment de l'importance de cette réunion, qui comportera au moins 10 paires, la Commission du Gallodrome offre cinq magnifiques lots qui seront tirés au sort entre tous ceux qui assisteront à cette réunion.

LANNOY
LEERS
Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche matin, à neuf heures, en séance extraordinaire. Le Conseil était au complet, sauf M. Lamblin, qui se dédit délibérer sur la question des tramways, la ligne de Roubaix à Leers paraissant être abandonnée ainsi qu'il résulte des renseignements officiels. Cette nouvelle on le conseil cause un grand désappointement dans la commune, mais le Conseil espère que Roubaix concessionnaire du réseau, tiendra à mettre la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing en demeure de tenir ses engagements ou d'à ce prétexte compte des promesses que d'autres compagnies pourraient faire de relier Roubaix à Leers. A l'unanimité le Conseil municipal de Lannoy considérant que qui sera transmis à M. le Maire-de Roubaix par l'intermédiaire de M. le Préfet du Nord.

Le Conseil municipal de Lannoy considérant que le projet de tramway de la ligne de tramway de Roubaix à Tourcoing et de Roubaix-Leers ne lui a pas été communiqué officiellement, mais que les enquê